

Semaine 04

-  Entrée
-  Plat Principal
-  Légume Féculent
-  Produit laitier
-  Dessert

**Lundi**  
Repas bio végétarien

Macédoine mayonnaise bio

Raviolis à l'orientale bio

Le carré bio (coupe)

Pomme bio

**Mardi**

Salade de riz provençale

Dos de colin d'Alaska pané

Brocolis béchamel

Yaourt aromatisé

Gaufre

**Mercredi**



**Jeudi**

Carottes rapées

Couscous de bœuf et merguez

Semoule

Coulommiers (coupe)

Mousse au chocolat

**Vendredi**

Salade verte iceberg

Jambon grill\*

Purée de patates douces

Gouda

Fruit bio

Les groupes d'aliments

Fruits et Légumes

Viandes, poisson oeufs

Féculets

Matières grasses

Produits laitiers

Produits sucrés

Repas de substitution :

- Jeudi : Couscous de la mer
- Vendredi : Omelette

Présence de porc signalée par \*

Légende :

Produit issu de l'agriculture biologique

Produit de saison

Produit local

Dessert du chef



« Pomeline, la pomme maline » te fait découvrir :

Pomme de reinette et pomme d'api, tapis tapis rouge,  
Pomme de reinette et pomme d'api, tapis tapis gris...

Lundi, tu vas manger une pomme en dessert.

La pomme est le fruit le plus consommé en France.

Il en existe plus de 20 000 variétés !

Pleine de vitamines, de minéraux, et de fibres,  
elle est excellente pour la santé.



Choix de la semaine

Entrée : Potage de légumes  
Légume : Purée de carottes



Compte-tenu du contexte actuel difficile en termes d'approvisionnements en produits alimentaires, les menus sont exceptionnellement à titre indicatif

Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, oeufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques.

Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.

Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier et connaître les conditions tarifaires spécifiques.